

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffitte et Co, placé de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 11 Janvier 1876.

Les polémiques de la presse depuis quelques jours faisaient redouter une crise dans le Gouvernement. C'est donc sans une grande surprise que, hier matin, on a lu la note suivante dans le *Journal des Débats*, dont M. Léon Say, ministre des finances, est l'un des propriétaires :

Ce n'est un secret pour personne que l'homogénéité du ministère n'a jamais été aussi complète que certains journaux se sont plu à le croire et à le dire. Le cabinet du 12 mars est né au milieu de circonstances très-compliquées et dans une situation parlementaire si délicate, que des groupes importants de la majorité ont eu dans le gouvernement une représentation inférieure à celle de la minorité.

Le cabinet n'a donc pu vivre jusqu'ici qu'à force de concessions réciproques, concessions nécessaires pour que la Chambre pût achever avec calme, par la discussion et le vote des lois électorales, l'œuvre entreprise le 25 février. Les sacrifices à faire, on les a faits de part et d'autre avec plus ou moins de bonne grâce ; et cependant, que de divergences dans les esprits ! que de dissentiments sur la conduite à suivre ? Le conseil des ministres s'est appliqué bien plus à éloigner les difficultés qu'à les résoudre immédiatement. Il a eu raison ; il a conservé de la sorte une apparence d'accord, et l'on a pu démentir les bruits pessimistes qui couraient trop souvent.

Mais aujourd'hui la Constitution est faite, il s'agit de l'appliquer. La période électorale est ouverte. Il s'agit moins des choses mêmes que du choix des hommes les plus propres à les représenter. Dans quelle mesure le gouvernement peut-il patronner des candidats ? et lesquels doit-il préférer ? Quelles alliances faut-il faire, et quelles alliances faut-il repousser ? Il nous semble inévitable que ces questions réveillent des méfiances profondes que l'on a laissé dormir le plus longtemps possible. S'il est naturel que les ministres appartenant à la droite aient peu de répugnance pour des alliances qu'ils ont faites plus d'une fois dans l'Assemblée, les ministres appartenant au centre gauche auront sans doute une autre impression, et pour eux le principal intérêt sera de faire échec aux bonapartistes. D'autre part, on a tellement abusé du mot conservateur que nous ne serions pas surpris de voir les ministres de droite considérer comme dangereuses les plus honorables alliances.

Depuis quelques jours les polémiques des journaux deviennent plus vives et d'un ton plus agressif. On rend au gouvernement lui-même ce caractère personnel que la Constitution lui avait enlevé, et un homme est jugé lorsqu'on l'appelle ami ou ennemi du Maréchal. Dieu sait d'ailleurs l'étrange abus que l'on fait de ces épithètes, et à quel point la personne respectée du Président de la République sert à couvrir de déplorables confusions ! Tout cela est fâcheux et grave. Il est évident que la crise si longtemps, si patriotiquement différée, ne saurait plus être évitée. S'il en est ainsi par malheur, personne ne se trompera sur le partage des responsabilités, et le pays réuni dans ses comices les imputera à qui de droit.

Le bruit courait dimanche soir d'une crise ministérielle imminente.

Nous recommandons l'article suivant du *Soleil* à ceux qui se font encore illusion sur l'attitude des bonapartistes dans les prochaines luttes électorales.

« Là où les bonapartistes peuvent trouver un avantage à marcher d'accord, pendant la lutte électorale, avec des modérés monarchistes ou républicains, ils acceptent volontiers le programme de l'union conservatrice.

» Partout enfin où le parti de l'appel au peuple est en infime minorité, où il ne peut rien pour lui et où l'on peut tout sans lui, il redevient volontiers conservateur, comme dans les Vosges où il existe à peine.

» Encore n'agit-il pas ainsi dans tous les départements.

» Dans les Vosges, il trouve un intérêt politique à entrer pour un faible appoint dans l'union conservatrice, parce qu'il lui convient d'y soutenir la candidature sénatoriale de M. Buffet qu'il préfère à d'autres.

» Mais il est des départements où n'espérant pas faire passer ses candidats, on le verra porter ses voix sur un républicain avancé plutôt que sur un monarchiste libéral, plutôt que sur un constitutionnel modéré.

» Là, au contraire, où le parti de l'appel au peuple se croit en majorité, il rompt ouvertement, à son profit exclusif, avec l'union conservatrice, comme dans la Gironde.

» Le parti de l'appel au peuple réclame tout pour lui dans les départements où il a confiance dans sa force.

» Voilà comment il pratique le programme de l'union conservatrice.

» Non, il n'y a pas d'alliance possible avec un parti dont l'état-major est travaillé par des convoitises impatientes, des ambitions déréglées, des fanatismes aveugles, des passions fiévreuses et de ces exaltations qui troublent la raison et obscurcissent l'intelligence.

» L'union conservatrice ne peut pas être générale, elle ne peut être que locale. Elle ne peut exister que là où le bonapartisme est tout à fait absent et où il n'a pas à intervenir dans la lutte électorale, comme groupe qui compte et avec lequel on compte.

» Partout ailleurs il ne peut y avoir d'entente utile, efficace, pratique qu'entre tous les conservateurs constitutionnels.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, le 9 janvier 1876.

Il y a tout lieu de considérer comme inexacte, ou tout au moins prématurée, la nouvelle télégraphiée de Vienne au *Standard*, que tous les hommes obligés au service militaire auraient reçu l'ordre de se tenir prêts à rejoindre leur corps 48 heures après en avoir reçu l'avis. Il est possible que l'Autriche soit amenée un jour à intervenir militairement dans les provinces insurgées, mais rien ne fait prévoir jusqu'ici cette éventualité comme prochaine ou même probable. Les trois empires ont commencé vis-à-vis de la Turquie une action diplomatique dont nul ne peut encore prévoir la durée et encore moins les conséquences finales.

Les trois empires ont communiqué leur projet aux autres puissances, et l'on veut avoir, dit-on, l'adhésion de ces dernières avant de communiquer officiellement leur projet à la Porte. En supposant

cette adhésion obtenue, ce qui est vraisemblable, il restera encore à savoir si le grand vizir opposera à la communication officielle du projet, revêtu de l'approbation de l'Europe entière, la même fin de non-recevoir qu'il a déjà opposée à la communication officielle du comte Andrassy.

La chose, du reste, n'a rien d'impossible, et la situation, dans ce cas, pourrait prendre une réelle gravité, mais, comme la diplomatie a l'habitude d'aller beaucoup moins vite que les journalistes, on peut être certain qu'il s'écoulera assez longtemps entre la démarche diplomatique actuelle, toute pleine de courtoisie et de ménagements à l'égard de la Turquie, et les mesures comminatoires puis l'exécution qui pourraient être la conséquence finale de l'aveuglement et de l'obstination de l'administration ottomane.

On assure dans les cercles diplomatiques, que la note Andrassy, sera communiquée à la Porte, aussitôt qu'elle aura reçu l'adhésion de tous les signataires du traité de Paris. Si la France et l'Angleterre ne se sont pas encore officiellement prononcées, cela paraît tenir uniquement à ce que Lord Derby est momentanément absent de Londres.

La circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets concernant les élections, qu'on disait avoir été expédiée hier par les courriers du soir n'est pas encore terminée. On dément formellement le bruit qu'elle ait donné lieu à des divergences ministérielles.

M. Thiers a l'intention de se rendre très prochainement à Marseille où M. Gambetta de son côté, est attendu incessamment. Il paraît certain que M. Thiers sera porté à la députation dans le 9^e arrondissement de Paris.

M. le comte Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège et à Londres, actuellement ambassadeur de France à Berne, qui a conduit en cette qualité les négociations relatives à la convention postale, se porte candidat aux élections sénatoriales dans le département de Seine-et-Marne.

TURQUIE.

Une dépêche de Constantinople, en date du 6 janvier, annonce que le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche auprès de la Porte-Ottomane, a communiqué officieusement au grand vizir le projet du comte Andrassy, et que Mahmoud-Pacha a repoussé, au nom de son gouvernement, l'idée d'une médiation étrangère. Il paraît que la porte se réserve de donner elle-même aux populations des garanties pour l'application des réformes qu'elle a résolu d'introduire dans ses Etats et dont quelques unes ont été déjà décrétées.

En même temps que le grand vizir faisait cette réponse à l'ambassadeur autrichien, le gouvernement turc publiait une Note qui contient une nouvelle série de mesures, destinées, selon lui, à améliorer certains services administratifs et à satisfaire sur plusieurs points les vœux de ses sujets. Au nombre de ces mesures figure : 1^o la réorganisation de la police générale de l'empire, dans les attributions de laquelle rentrera désormais la perception des impôts, avec cette condition importante que les percepteurs seront choisis dans toutes les classes de la population ; 2^o l'établissement auprès de chaque commissariat de police, tant dans la capitale que dans les chefs-lieux de vilayets, de sandjaks et de cazas (provinces, départements et arrondissements), d'un comité d'enquête préalable chargé de régulariser la mise en état d'arrestation des prévenus ; 3^o un

règlement d'administration déterminant les attributions du comité exécutif récemment institué et chargé soit de veiller, comme son titre l'indique, à l'exécution des réformes édictées par le firman impérial du 14 décembre 1875, soit d'en préparer et proposer de nouvelles.

Nous ne saurions assurer encore que le refus de la Porte soit définitif, ni en pressentir les conséquences. Il est toutefois vraisemblable que les puissances qui ont pris l'initiative des propositions communiquées à Mahmoud-Pacha par le comte Vichy, et même celles qui y auront adhéré, ne verront pas sans quelque déplaisir leurs offres de médiation si promptement déclinées avant toute délibération. La Turquie est incontestablement dans son droit. En agissant de la sorte, elle ne fait pas autre chose que ce qu'ont fait précédemment, pour ne citer que ces deux exemples, le gouvernement portugais lorsqu'en 1847 il repoussa les offres de médiation de l'Angleterre entre lui et les insurgés d'Oporto, et le roi des Deux-Siciles qui, en 1849, déclina aussi l'entremise officieuse de cette même puissance unie à la France entre le gouvernement napolitain et les siciliens révoltés.

Il est bien établi que la Sublime-Porte a pour elle non-seulement les principes généraux du droit des gens et la pratique des autres puissances, mais les stipulations particulières d'un traité qui la mise tout spécialement à l'abri des médiations et des interventions étrangères. Mais ce droit incontestable, fait-elle bien sagement d'en user, et d'en user dans toute sa rigueur, sans ouvrir même aucun pourparler ? C'est là une autre question. Ni le Sultan ni ses conseillers ne doivent ignorer le peu de confiance qu'inspirent non seulement leurs promesses de réformes, mais encore la proclamation officielle de ces réformes dont les effets sont lents à venir. On assure que les propositions du comte Andrassy sont d'une extrême modération. Il ne faudrait pas que la Turquie, par un sentiment exagéré de sa dignité, s'obstinât dans un refus qui pourrait lui causer de plus grands périls que ceux auxquels l'expose l'insurrection actuelle. Elle devrait songer que l'acceptation des offres qui lui sont faites est peut-être le meilleur et le plus prompt moyen de réprimer cette rébellion qui n'a que trop duré ; car, en proposant leur médiation au Sultan, les puissances la proposent aussi, par le fait même, aux insurgés ; et l'assentiment de l'un amènerait nécessairement et forcerait au besoin l'assentiment des autres. La Turquie nous le répétons, a le droit pour elle ; mais a-t-elle aussi la raison et la prudence ? C'est à elle d'examiner si le sentiment de dignité auquel nous venons de faire allusion ne risque que pas d'effacer chez elle le sentiment de la conservation personnelle. Il n'y aurait, ce me semble, pour elle aucune honte à céder aux vœux de l'Europe entière, qui ne demande, après tout, qu'à lui épargner les conséquences fatales de ses propres fautes.

(Journal des Débats).

Berlin, le 8 janvier.

Suivant une communication privée de Vienne, le gouvernement français aurait notifié au gouvernement autrichien son approbation sans conditions de la Note du comte Andrassy, et aurait envoyé à ses représentants à Londres et à Rome l'ordre d'agir

dans le même sens auprès des gouvernements anglais et italien.

Londres, le 8 janvier.

On mande de Berlin :

« Bien que la Note du comte Andrassy, ne mentionne aucune proposition définie au sujet du contrôle de l'exécution des réformes, elle parle toutefois de l'utilité de la surveillance des consuls et des rapports des ambassadeurs. Elle croit, d'ailleurs, trouver les principales garanties d'exécution dans la participation des chrétiens à la réalisation de ces réformes et dans la nouvelle répartition des impôts.

L'agence Havas publie sous toutes réserves la dépêche suivante.

« Londres, le 8 janvier.

« Le Standard de ce jour contient un télégramme, en date de Vienne, le 7 janvier, dont voici le contenu :

« Aujourd'hui, tous les hommes obligés au service militaire en cas de guerre ont reçu ordre de se tenir prêts à rejoindre leur corps dans les quarante-huit heures qui suivraient l'avis qui leur en serait donné »

On lit ce soir dans la même agence :

« Rien n'est venu confirmer ici la nouvelle donnée par le Standard, d'après laquelle les réserves autrichiennes auraient été avisées de se tenir prêtes, ni justifier en général, au point de vue politique, les bruits alarmants qui ont cours depuis deux jours.

Le Daily News publie la note suivante :

Vienne, le 7 janvier.

Les journaux du soir disent que le ministre de la guerre du Montenegro a l'intention d'acheter des fusils ici.

Les télégrammes de Servie disent qu'une grande activité est déployée dans les fabriques d'armes. Beaucoup d'ouvriers hongrois ont été engagés.

D'après des avis de Bucharest, le gouvernement se hâte de conclure des marchés d'armes et de munitions avec des maisons étrangères.

ESPAGNE

On écrit de Saint-Sébastien à l'Agence Havas, le 7 janvier 1876 :

Afin de rendre difficile, sinon impossible, l'espionnage des carlistes, le général Moriones a publié un ordre du jour, interdisant la circulation sur les routes et chemins conduisant vers les lignes ennemies ou vers la frontière française.

Le temps menace de nouveau et le baromètre a beaucoup baissé. Il est à craindre que les opérations soient de nouveau entravées par la pluie ou la neige. Les troupes sont en très bon état et tout est prêt en Guipuzcoa pour l'attaque. Le général n'attend plus qu'un signal de Quesada pour agir.

Don Carlos est venu visiter les lignes d'Andoain et de Guetario; il était accompagné de Caserte, Cervero, Benavides, Lizarraga et autres chefs de sa maison militaire.

On assure que le prétendant, étant le 4 au soir sur le mont Garate-Mendi, en face de Guetaria, un obus du fort San-Anton a éclaté à cinquante mètres du point où il se trouvait. Rodriguez-Véra et Aurich étaient avec lui.

Les carlistes concentrent toutes leurs forces entre les positions de Santiago-Mendi et Archulequi d'un côté, et entre Andoain et Guetaria de l'autre.

Ils fortifient considérablement la rive gauche de la rivière Oría, ainsi que quelques hauteurs dominant le village de Uinieta sur la route d'Hernani à Tolosa.

On ignore où ils ont établi l'artillerie qui était, il y a huit jours, autour d'Hernani.

Hier, deux vapeurs ont débarqué de nouvelles troupes et du matériel de guerre dans notre port.

D'un instant à l'autre les opérations peuvent commencer.

8 janvier matin.

Il a tombé un peu de neige et les montagnes sont couvertes d'un linceul blanc.

Il fait un froid très vif.

Néanmoins, les troupes se forment comme pour une sortie, avec tentes de campement. On va probablement conduire un convoi à Hernani.

Chronique religieuse

Que dirai-je en ces jours de proclamations, de déclarations, d'exclamations, d'interpellations, de protestations, de rectifications, de ré-

criminations? C'est une si belle chose qu'une lutte électorale, qu'il faudrait être Turc ou Huron pour en troubler la parfaite harmonie, le majestueux ensemble.

Inclinons-nous donc devant-elle et contentons-nous pour aujourd'hui d'annoncer à tous ceux qui ont encore le temps de s'occuper des nouvelles religieuses, que l'Université catholique de Paris est désormais constituée. « Jusqu'ici, dit un journal religieux, ce n'était guère que par tolérance qu'on lui laissait le titre d'Université; légalement, elle n'y avait pas droit, puisqu'elle n'avait pas les trois Facultés nécessaires. Surtout les élèves des deux Facultés existantes ne pouvaient être admis au bénéfice du jury mixte. Aujourd'hui, l'Université est constituée par les trois Facultés de droit, des lettres et des sciences. »

L'Université libre de Paris réunit donc toutes les conditions légalement requises. Espérons que la Faculté de médecine dont le besoin se fait vivement sentir viendra bientôt la compléter.

Qu'on nous permette d'annoncer encore que, grâce à la générosité des fidèles, le cardinal Donnet, à l'exemple de Mgr Guibert, va faire construire à Bordeaux une église dédiée au Sacré-Cœur; et qu'à l'aide d'un semblable concours, Mgr Peyramale, protonotaire apostolique, curé de Lourdes est à la veille de rebâtir son église paroissiale.

Voilà qui est bien de nature à nous faire oublier un peu, je l'avoue, les insulteurs de la presse irréligieuse et tous les saltimbanques grands et petits, passés et présents.

Henri NADAL.

N. B. — Le « Courrier » nous reproche amèrement, bien amèrement de ne pas avoir fait notre devoir, en ne répondant pas aux articles irréligieux qui ont paru dans certains journaux de Cahors.

Et nous nous félicitons, nous, de ne l'avoir point fait, puisque le « Courrier du Lot » prend la peine de nous annoncer qu'il va lui-même remplir pour nous cette lacune.

Tout le monde connaît le style imagé, la dialectique nerveuse, la verve de bon goût et la haute autorité du rédacteur du « Courrier ». Aussi sommes-nous bien sûrs qu'en cette circonstance, il fera une véritable tuerie, un massacre épouvantable.

H. N.

La Semaine religieuse d'Albi nous fait connaître quelques dispositions du testament de Mgr Lyonnet.

Les voici :

A Sainte-Cécile : 10,000 fr., son grand carton d'autel, sa crémère en vermeil avec boîte, son étoile noire bouillons d'argent, 2 mètres drap d'or et drap d'argent, deux paires de pantouffles; A l'Archevêché : sa bibliothèque (de 5 à 6,000 volumes), tableaux, stores, etc. ;

Au grand séminaire : 10,000 fr., ornement blanc, drap d'argent brodé d'or du sacre, un magnifique pontifical, deux candélabres, etc. ;

Au séminaire de Castres : 5,000 fr., ornement d'or, chape et chasuble, la grande aiguère avec bassin doré, etc. ;

Au séminaire de Lavaur : 5,000 fr., ornement byzantin, bougeoir, etc. ;

Au séminaire de Massals : 3,000 fr., crosse et croix, deux mitres, ornement de satin blanc ;

A l'hôpital d'Albi : 3,000 fr., ornement noir, chasuble et chape en damas ;

A la Miséricorde : 2,000 fr., pour les pauvres, hardes et linge de corps, mes provisions de bouche et de chauffage, le peu de vin ordinaire qui pourrait me rester en fût ou en bouteilles ;

A la cathédrale de Saint-Flour et à celle de Valence : 2,000 fr., à chacune ;

A Sainte-Marie de Saint-Etienne, ma paroisse natale, où j'ai fait ma première communion, célébrée ma première messe et prêché mon premier sermon : 3,000 fr., mon ornement en velours rouge, chasuble et chape ;

Aux cercles catholiques : 500 fr., chacun (Albi et Castres) ;

A la conférence de Saint-Vincent-de-Paul : 1,000 fr. ;

A la société de secours mutuels de Saint Clair : 1,000 fr. ;

A Saint-Salvi et à la Madeleine : 1,000 fr. à chacune de ces deux paroisses et une étoile en velours cramoisi ;

A Saint-Joseph : 5,000 fr., ma chapelle en vermeil, ornement en grenat brodé d'or tapis rouge étoilé.

Monseigneur distribue ensuite ses tableaux, ses chapelles, ses objets d'art et ses ornements aux différentes congrégations du diocèse et aux prêtres que leur position ou leurs vertus désignaient particulièrement à son attention. Sa Grandeur n'a oublié ni ses vicaires généraux, ni

ses archiprêtres, ni les supérieurs d'établissements religieux. Monseigneur s'est dépouillé de tout. Il ne s'est arrêté, dans la distribution de ses dons que par la crainte de dépasser ses ressources.

Chronique locale et méridionale

M. le président du conseil ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire renfermant les instructions pour l'application des lois promulguées par le Journal officiel du 4 janvier et qui fixent au 30 janvier 1876 l'élection des sénateurs attribués à chaque département par la loi constitutionnelle du 24 février 1875, et au 16 janvier la réunion des conseils municipaux appelés à choisir les délégués qui, avec les députés, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, doivent former le collège électoral du département.

Nous donnerons un résumé de ces instructions. Pour l'élection des délégués des conseils municipaux convoqués pour le 16, les préfets pourront fixer l'heure de la réunion par un arrêté pris dans ce but.

Cet arrêté sera notifié par écrit à tous les membres du conseil municipal par les soins du maire, qui indiquera en même temps le lieu de la réunion.

Les conseils municipaux ont seuls le droit d'élire un délégué. Dans les communes où il existe une commission municipale, le maire devra réunir les anciens conseils municipaux.

Dans les communes où l'administration, malgré ses efforts réitérés, n'est pas parvenue à constituer un conseil municipal par suite du refus des électeurs de se présenter au scrutin, il ne pourra pas être nommé de délégués.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 5 mai 1855, les conseils municipaux délibèrent valablement lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance; cette règle est applicable à l'élection des délégués.

Si le conseil ne se réunissait pas, le 16 janvier, en nombre suffisant pour délibérer, le maire, devrait, à l'issue même de la séance, faire par écrit une nouvelle convocation pour le surlendemain 18 et si, à cette seconde séance, la réunion était encore insuffisante, une troisième convocation aurait lieu le jour même, pour le 20. A cette dernière séance, l'élection pourrait avoir lieu, quel que fut le nombre des membres présents.

La présidence et, par suite, la direction des opérations, appartiennent dans tous les cas au maire, qu'il ait été pris ou non dans le sein du conseil municipal.

Pour la désignation d'un délégué, l'élection, aux termes de l'article 2 de la loi du 2 août, se fait sans débat, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement du scrutin ne commencera qu'une heure après l'ouverture de la séance.

Pour ce dépouillement, on se conformera à l'usage autrefois suivi pour l'élection des maires et adjoints et on désignera comme scrutateurs les trois conseillers les plus âgés.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tous les électeurs de la commune sans qu'il y ait de distinction à établir entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques.

Aussitôt après l'élection du délégué, le conseil municipal procède à l'élection d'un suppléant chargé de remplacer le délégué en cas de refus ou d'empêchement.

Si le délégué élu est membre du conseil municipal et assiste au vote, il doit faire connaître séance tenante son acceptation ou son refus, qui est consigné au procès-verbal.

S'il refuse, le conseil municipal doit, avant de passer à l'élection du suppléant, pourvoir à son remplacement.

L'article 5 de la même loi porte que les protestations élevées contre la régularité des opérations par un ou plusieurs membres du conseil municipal sont insérées au procès-verbal.

Mais le droit d'arguer les opérations de nullité n'est pas limité aux membres du conseil municipal. Il peut être exercé : 1° par tout électeur de la commune ; 2° par le préfet.

La réclamation des électeurs doit, sous peine de déchéance, être adressée à la préfecture dans le délai de trois jours à partir de l'élection.

Les protestations sont jugées par le conseil de préfecture, sauf appel au conseil d'Etat.

Un tableau des résultats de l'élection des délégués et des suppléants devra être dressé dans la huitaine. Il sera donc arrêté le 23 au plus tard.

Les délégués non acceptants ou dont l'élection sera annulée devront être retranchés de la liste.

En même temps que sera établie la liste électorale, une lettre de convocation sera adressée à chaque électeur.

Les documents que les électeurs auront le droit de consulter sont : De prendre communication des listes des conseils municipaux, du tableau des résultats de l'élection des délégués et des suppléants, de

la liste électorale arrêtée le 23 janvier, et même d'en prendre copie.

Par décret en date du 9 janvier 1876, M. Munin Bourd'n conseiller de préfecture, est désigné pour remplir pendant l'année 1876 les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du département du Lot.

Une circulaire ministérielle, du 16 décembre 1875, détermine la tenue réglementaire des officiers de la réserve ou de l'armée territoriale.

Ceux qui appartiennent à des services publics régulièrement organisés en temps de paix, tel que le personnel administratif de l'armée territoriale, sont autorisés à porter habituellement la tenue déterminée par les décrets d'organisation des corps spéciaux dont ils font partie.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale, y compris ceux visés par l'article 54 de la loi du 18 mars 1875, ne pourront paraître publiquement en tenue que lorsqu'ils seront convoqués par l'autorité militaire de laquelle ils relèvent, soit pour une réunion de service, soit pour assister à des cérémonies officielles.

Toute infraction à ces prescriptions sera rigoureusement réprimée.

(Bulletin français)

Les nominations suivantes ont été faites dans l'armée territoriale :

17^e corps d'armée, 130^e régiment, à Marmande. — Lieutenant-colonel : M. Gramont; chefs de bataillon, MM. Livorain, Artigalas.

130^e régiment, à Cahors. — Lieutenant-colonel, M. Costes; chefs de bataillon, MM. Causanel et Fauder.

133^e régiment, à Toulouse. — Lieutenant-colonel, M. Marty, officier supérieur en retraite; chefs de bataillon, MM. Mercier et Darzens, capitaines en retraite.

134^e régiment, à Foix. — Lieutenant-colonel, M. Denac; chefs de bataillon, MM. Bais et de Saintenac.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT.

Un concours de bœufs gras aura lieu à Cahors, le mardi 1^{er} février, jour de foire, sur la place du Palais de Justice, à 2 heures après-midi.

Primes à distribuer :

1 ^o Une prime de cent francs.....	100
2 ^o Une prime de quatre-vingts francs..	80
3 ^o Une prime de soixante francs.....	60
4 ^o Une prime de soixante francs.....	60
5 ^o Une prime de vingt-cinq francs.....	25
7 ^o Une prime de vingt-cinq francs.....	25
Trois cent cinquante francs..... 350	

Les animaux devront être rendus sur le champ du concours, à deux heures précises.

Les propriétaires engraisseurs seront les seuls dont les animaux pourront prendre part à la distribution des primes.

Cahors, le 4 janvier 1876.

Le Vice-Président de la Société,
Jules CAVOLE, Conseiller de préfecture.

Le Secrétaire de la Société,

REY, docteur-médecin.

On s'est plaint souvent de la mauvaise fabrication des allumettes. Voici une plainte nouvelle qui s'élève : ces jours derniers, une personne, ayant voulu faire partir une allumette, a été atteinte par un éclat enflammé qui avait sauté à la suite de l'explosion. Constatation faite, il a été reconnu que le phosphore contenait en notable proportion du chlorate de potasse. Il y a quelques années, plusieurs des conseils d'hygiène, entre autres celui d'Albi, s'étaient élevés contre l'emploi de cette substance rendue dangereuse par la propriété qu'elle a de faire explosion en lançant des paillettes brûlantes. Aujourd'hui que la fabrication des allumettes est devenue un monopole, il serait à désirer qu'un compte sérieux fût tenu des observations des conseils d'hygiène et que l'on renonçât complètement à l'emploi du chlorate de potasse.

(Journal du Tarn).

On nous écrit de Périgueux :

Les assises du département de la Dordogne, pour le premier trimestre de 1876, s'ouvriront à Périgueux lundi prochain 10 janvier, sous la présidence de M. de Forcade, conseiller en la cour d'appel de Bordeaux.

L'affaire Garrigue n'est pas portée au rôle de la prochaine session. On assure, en effet, que, vu son importance, cette affaire fera l'objet d'une session extraordinaire, qui aura lieu dans les premiers jours de février. On croit que M. de Gabrielli, procureur général près la cour de Bordeaux, soutiendra l'accusation.

Le *Midi*, de Nîmes, donne les détails suivants sur le vol singulier qui vient d'être fait aux archives du département du Gard :

« Nos archives départementales viennent d'être cruellement mutilées par suite d'un délit que nous croyons sans précédents.

Le sieur Léon Fermin, aide-archiviste, a pris la fuite après avoir vendu comme vieux papier une grande partie des archives à l'insu de M. de Lamothe, archiviste, et après avoir commis un faux au préjudice de ce dernier.

Depuis un mois environ, Fermin faisait enlever en plein jour, des charretées de papiers provenant des archives déposées dans le local y affecté dans les bâtiments de la préfecture. On ne s'inquiétait pas de ces allées et venues, on supposait que tous ces papiers étaient envoyés selon la coutume, chez le relieur. Du reste dans les locaux des archives, pas la moindre trace de vol; les cartons et les volumes étaient à leurs places respectives.

Le 31 décembre, Fermin profitant de l'absence de l'archiviste, se présenta à la Trésorerie générale, muni du mandat trimestriel de son chef, et quoique le terme ne fût pas échu, on ne fit aucune difficulté de le lui payer, la signature de l'archiviste figurant au bas du mandat qui s'élevait à 900 fr.

Muni de cette somme, Fermin, accompagné d'une fille soomise, prit le chemin de fer. Jusqu'à présent on n'a pas encore pu découvrir ses traces.

« Son aubergiste ne le voyant pas venir, donna l'éveil. On se rendit immédiatement dans les bureaux des archives. Les cartons, ainsi que nous le disons plus haut, étaient à leur place, mais ils étaient vides. On regarda ensuite les volumes; à un grand nombre d'entre eux il ne restait que la couverture; les volumes avaient été coupés et vendus.

La police prévenue s'est mise de suite en campagne pour rechercher le coupable. Des perquisitions avaient lieu en même temps chez tous les marchands de Nîmes pour découvrir le papier vendu.

Dans la seule journée d'hier, 70 quintaux ont été retrouvés. Jusqu'à présent on a retiré environ 200 quintaux provenant du vol des archives. Les recherches continuent; on ne pense pas qu'aucun document important ait disparu.

Depuis quelques jours, les employés d'octroi de service à la halle du Chapitre ne se servaient que du papier provenant des archives pour faire leurs rouleaux de monnaie de 2 fr., sans se douter que ce papier provenait d'un vol.

Quant au coupable, on le recherche activement. Son signalement a été lancé dans toutes les directions. On suppose qu'il a réussi à gagner la frontière.

Pour la chronique locale A. Layton.

Bulletin Agricole

En décembre 1874, la situation était bien meilleure que celle d'aujourd'hui. Les semences d'automne avaient été opportunément faites et convenablement réussies.

Mais en 1875, l'extrême sécheresse de l'hiver et l'excessive humidité du printemps et de l'été ont amené des résultats désolants pour les récoltes. Comme on le sait, le rendement a été au-dessous d'une année moyenne, si l'on envisage la totalité de la région.

La réapparition des intempéries a grandement retardé les cultures d'octobre et de novembre, à ce point que les travaux importants ont été exécutés à bâtons rompus sur des terrains pour la plupart noyés et par conséquent impraticables à la charrue. Le grain était à peine confié au sol dans ces fâcheuses conditions, que les gelées intenses (de 7 à 8 degrés) se propagèrent du 27 novembre au 14 décembre et soulevèrent les cultures aux plus rudes épreuves.

L'appréhension des agriculteurs fut extrême jusqu'au moment où la température se radoucit et laissa à la germination, la faculté de s'opérer librement. Toutefois, les dernières tiges sont bien tendres et bien fragiles pour affronter, sans péril, l'action des grands froids. L'espoir des cultivateurs est qu'elles résisteront puisqu'elles ont franchi la période la plus critique de leur métamorphose.

A l'endroit de la vigne, nous ne pouvons dis-

simuler l'invasion en 1875, de ce maudit phylloxera dans plusieurs communes de l'arrondissement de Marmande. La propagation de ces pucerons destructeurs à travers les campagnes de l'Agenais, du Quercy et de l'Armagnac va devenir un sujet de déception pour ces riches contrées.

En France, la vigne produit annuellement 1 milliard 800 millions de francs. Elle fournit 340 millions à l'Etat, 100 aux grandes villes, 200 aux chemins de fer, et occupe des bras par millions. La ruine de la viticulture française entraînerait une perturbation économique sans précédent. Et cette ruine nous menace dans un temps peut-être prochain, à voir la rapidité avec laquelle l'insecte s'avance d'étape en étape. Sur 2,300,000 hectares de vignobles que nous avons en France, 600,000 hectares sont déjà contaminés et dans un état grave.

Après plusieurs années d'essais, pour trouver un remède efficace, on a eu quelque lueur d'espoir, lorsque M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences vint préconiser l'emploi des sulfo-carbonates. Les expériences tentées dans ce sens, par M. Marès, aux environs de Montpellier, par M. Laloyère dans la Bourgogne et par plusieurs autres chimistes distingués du Bordelais n'ont amené que des résultats très coûteux et d'une complète insuffisance.

Vers 1868, un viticulteur de la Gironde, M. Laliman, frappé de voir quelques pieds de cépages américains demeurés pleins de vigueur au milieu de ses autres vignes mortes, communiqua au congrès des agriculteurs de France, réuni à Beaume l'effet de ses observations.

Cette relation eut pour conséquence de mettre le gouvernement en demeure de faire venir, par l'intermédiaire de nos consuls, une certaine quantité de cépages déclarés indemnes. Les vigneronnes de l'Hérault en profitèrent et dès la première année, ces importations inspirèrent une grande confiance. L'engouement fut tel qu'en 1874, les départements du Midi avaient déjà planté 7 millions de boutures américaines. On nous fait savoir présentement à Agen qu'une seule maison de Montpellier a reçu une commande de 15 millions de broches.

Considérés d'après leur affinité avec le phylloxera, les cépages américains se divisent en 3 groupes :

1° Cépages résistants, savoir : les variétés de la *Vitis-Rotundifolia* (*Missh Thomas Scuppernon*); les variétés de la *Vitis aestivalis* (*Herbmonn, Conninghan, Norton's Virginia, Hermonn, Jacques, Lenoir*);

2° Cépages dont la résistance est douteuse, c'est-à-dire un grand nombre de la *Vitis-Labrusca* (*Concordia, Dracat Amdeo, Israella, Martha, Madéira*);

3° Les cépages peu résistants, tels que *Isabelle, Catawh, Miles, Delaware*.

Les deux matières d'utiliser les boutures sont la plantation directe et le greffage.

On connaît, à l'heure actuelle, ce que l'on peut raisonnablement attendre de ces importations. Lors du dernier congrès viticole tenu à Montpellier, on a dégusté les vins provenant des cépages plantés dans le Languedoc. Or, l'avis des experts gourmets a été formel: ces produits n'ont du vin que la couleur noirâtre des mauvais crûs du Midi. La plupart sont absolument détestables, acides, verts et fortement empreints de cette saveur âcre qu'en Amérique on nomme *Foxy*, c'est-à-dire goût sauvage, de renard.

Marché aux bestiaux de La Villette.

Paris, 10 janvier 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	3.251	3.005	1.24 à 1.88
Vaches.	1.475	973	0.96 à 1.56
Taureaux.	108	91	1.06 à 1.36
Veaux.	516	482	1.60 à 2.40
Moutons.	21.968	20.783	1.20 à 1.90
Porcs.	2.643	1.980	1.30 à 1.64

Dernières nouvelles

Versailles, 10 janvier, soir.

Les dissidences ministérielles qui, d'ailleurs, n'étaient un secret pour personne, ont éclaté ce matin avec l'article du *Journal des Débats*, dans lequel chacun a vu une communication ou, du moins, l'inspiration de M. Léon Say. Il est

certain que M. Léon Say a donné sa démission et que M. Dufaure a manifesté l'intention de le suivre dans sa retraite.

Cet événement a provoqué une conférence ministérielle qui a été tenue hier soir à l'Elysée de 9 à 11 heures. Presque tous les membres du cabinet y assistaient.

Un conseil des ministres a eu lieu, de plus, aujourd'hui, à l'Elysée, à 3 heures de l'après-midi, et l'on n'a pas encore perdu l'espoir de rétablir entre les membres du cabinet un accord désirable à la veille des élections.

Le président de la République n'a rien négligé pour détourner M. Dufaure de son projet de retraite et c'est, à sa demande, qu'une sorte de démarche collective des ministres a eu lieu hier auprès de M. Dufaure pour l'engager à conserver le portefeuille de la justice.

Des démarches nouvelles ont été faites ce matin auprès de M. Dufaure par le duc Decazes et par M. Wallon. Si M. Dufaure maintient sa démission, il est possible que le cabinet subisse des modifications plus profondes qu'on ne le pensait d'abord. Les amis de M. Léon Say assurent que, s'il s'en va, MM. le duc Decazes, Wallon et le préfet de police s'en iront aussi.

La liste sénatoriale de Seine-et-Oise où les noms de MM. Gilbert-Boucher et Feray figurent à côté de celui de M. Léon Say, et que, par suite, M. le ministre de l'intérieur déclare ne pouvoir soutenir, paraît avoir été la cause déterminante de la crise actuelle.

Le bruit court que plusieurs membres de la Commission de permanence auraient l'intention de proposer une convocation extraordinaire de l'Assemblée motivée par la crise actuelle; mais la réalisation de ce projet semble bien difficile, surtout si l'on songe qu'elle pourrait avoir pour résultat de retarder les élections et la réunion de la nouvelle Chambre.

On lit dans le *Bien Public*:

M. Buffet a donné lecture, ce matin, en conseil des ministres, de la circulaire qu'il adresse aux préfets pour leur exposer les idées du gouvernement au sujet de la *candidature officielle*.

Nous croyons savoir que M. Léon Say s'est abstenu de prendre part à la discussion qui a eu lieu. M. Dufaure a présenté quelques observations dont il a été tenu compte.

La circulaire sera expédiée par les courriers du soir.

Paris, 10 janvier, soir.

Le *Monde* publie une nouvelle fort grave au sujet de la Turquie.

Une dépêche de Constantinople, adressée à l'Hour, annonce qu'on aurait découvert une conspiration tendant au massacre, pendant une nuit convenue à l'avance, de toute la population chrétienne de Galata et de Péra.

Dépêches

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, le 11 janvier, 12 h. 25 m. s.

Long conseil des ministres hier, à 4 heures. M. Léon Say avait donné sa démission; mais par suite d'explications réciproques et de pourparlers nouveaux cette démission a été retirée.

On assure que le maintien du ministère et l'heureuse solution amiable sont dus à l'intervention et aux démarches du duc Decazes.

Le *Journal des Débats* demande, pour que le rétablissement de l'harmonie soit durable, qu'on arrête une règle électorale.

Au moment du conseil des ministres, le chef de la Maison de Rothschild a eu un long entretien avec le maréchal de Mac-Mahon.

Bourse de Paris.

Paris, 11 janvier 1876.

Rente 3 p. %	65.92 1/2
— 4 1/2 p. %	96.35
— 5 p. %	101.80

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTON.

Variétés

Les Inondations du Lot.

(Fin).

1868. — La crue du 20 octobre 1868 atteignit à Cahors la hauteur de 6^m 42 au-dessus de l'étiage. C'est dans la haute région des Cévennes que ce fléau eut son origine. Des averses diluviennes grossirent d'une manière instantanée les cours du Tarn et du Lot. Le 19 octobre, les eaux du Tarn atteignirent, à Albi, 7 mètres au-dessus de l'étiage. Les effets de la crue du Lot furent plus accélérés qu'en septembre 1867. Le flot porta la dévastation en amont de Cahors et enleva 25,000 traverses de chêne, au dépôt de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, dans les environs de Capdenac. En aval de Cahors, le pont de pierre, à trois arches, en arc de cercle, presque terminé à Puy-l'Evêque, fut renversé et les cintres avec le pont de service en bois furent brisés et emportés. A Villeneuve, l'eau du Lot monta à 9^m 53 à l'échelle des quais.

Au confluent de cette rivière avec la Garonne, à la pointe de Rébéquet, en aval d'Aiguillon, la crue progressa de 1 mètre 10 centimètres à l'heure et les limons entraînés étaient en très-grande abondance, à cause du ravinement des terrains fraîchement labourés pour les semences d'automne.

Nous ne parlerons qu'en passant de la crue du Lot du 19 au 20 octobre 1872, occasionnée par la pluie tombée dans les hautes régions des Cévennes, pluie dont la hauteur fut évaluée à 67 millimètres et qui produisit une élévation du niveau des eaux du Lot à Villeneuve, estimée à 8 mètres 74 centimètres.

1875. — Nous terminons cette énumération trop longue déjà par la mention de la crue récente du Lot qui a eu lieu dans les journées des 13 et 14 septembre dernier. Comme on peut facilement le comprendre, cette crue subite a effrayé toutes les imaginations déjà frappées par les désastres de Toulouse, d'Agen, de Montauban et fort heureusement cette crue n'a pas dépassé même celle de 1868, n'ayant atteint dans sa hauteur maximum le 14 septembre 1875, à 4 heures du soir, que 6^m 10 au-dessus de l'étiage, ou bien 116^m au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

Nous donnons ici le tableau résumant les effets des inondations les plus importantes du XIX^e siècle et nous terminerons notre travail par quelques généralités relatives aux crues de la rivière qui nous occupe.

LES CRUES DU LOT AU XIX^e SIÈCLE

d'après les documents officiels.

Dates des crues.	Hauteur au-dessus de l'étiage.	Altitude au-dessus du niveau de la mer.
	m. c.	m. c.
5 février 1833....	7 83	118 65
16 janvier 1843....	6 70	117 52
27 et 28 février 1844.	6 87	117 67
1 ^{er} juin 1856.....	6 20	117 02
28 et 29 déce. 1858.	5 67	116 49
6 et 7 janvier 1860.	5 92	116 74
26 septembre 1866..	6 87	117 69
20 octobre 1868....	6 42	117 24

La crue actuelle (maximum) le 14 septembre 1875, à 4 heures du soir..... 6 10 116 92

La hauteur de l'étiage du Lot, à Cahors est

de 110 mètres 82 au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

GÉNÉRALITÉS SUR LES INONDATIONS DU LOT.

Les ingénieurs ont observé que les crues du Lot se produisent généralement avec une grande rapidité. Elles sont pour la plupart du temps occasionnées par des pluies torrentielles tombées dans le Cantal et la Lozère où se trouvent les sources du Lot et de ses affluents.

tendait. Quant aux effets que produisent les inondations par rapport à l'agriculture, voici quelques observations de M. de Saint-Clair, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le Lot, observations consignées dans son travail sur la géologie de ce département et inséré dans le Journal de ce corps :

« Quand le débordement du Lot, dit cet ingénieur, s'opère sur des récoltes levées ou sur des semences qui ne sont pas suffisamment enfouies, ces limons si fertilisants les encroûtent et les font périr. Il faudrait donc ici, comme l'a très bien indiqué M. l'ingénieur en chef Parandier dans son intéressant Mémoire sur le service hydraulique du Doubs, joindre aux curages et travaux nécessaires pour débiter la totalité des crues, lorsqu'elles se produisent pendant la saison des cultures, d'autres ouvrages destinés à provoquer, au contraire, leur épanchement sur les terrains, lorsqu'elles se produisent pendant la morte saison de l'agriculture. »

Généralement parlant, les eaux pluviales qui forment les crues des rivières corrodent les terrains sur lesquels elles roulent et entraînent leurs débris dans les bassins dont la constitution minéralogique n'est pas la même. Elles sont donc chargées de matières différentes. C'est de cette matière que les graviers quartzux et feldspathiques des Cévennes et des environs de Mende, se trouvent mêlés, dans le lit du Lot, avec les schistes du Rouergue. Ils arrivent jusqu'aux formations triasiques et liasiques des environs de Figeac, se mêlent plus loin aux débris des terrains oxfordiens des environs de Larnagol et de St-Cirq-Lapopie, recevant en passant les tributs des roches de Kimmeridge-Clay des environs de Cahors, et tout cela est porté ensuite pêle et mêlé en aval de la rivière jusqu'aux formations de calcaires blancs tertiaires qui couvrent la plus grande partie de l'Agenais.

Tel est l'ensemble des informations que nous avons recueillies sur les crues du Lot, dont les effets désastreux pourraient bien être en grande partie évités, surtout par un système de télégraphes électriques établis en ligne directe entre Mende et Cahors, combiné avec des observations météorologiques bien suivies, principalement dans les hautes régions des Cévennes où sont les

sources du Lot et de ses affluents. Organisation que l'on pourrait facilement établir dans ce pays, en suivant le bel exemple donné par M. Belgrand, inspecteur général des ponts et chaussées et directeur du service hydraulique dans le grand bassin de la Seine et de ses affluents, service qui a rendu déjà et qui rend tous les jours tant de services à la capitale et à une grande partie de la France.

J. MALINOWSKI.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (8 JANVIER 1876).

L'action réflexe cérébrale, par M. L. Dumont. — Congrès international des sciences médicales; session de Bruxelles. — M. Ed. Grimaux: Travaux de chimie; M. Faivre: Etudes sur les fonctions des diverses parties du système nerveux des insectes; M. Denayrouse; Appareils destinés à protéger la vie des ouvriers dans les milieux irrespirables. — La charité publique à Paris; le Bureau central. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (8 JANVIER 1876).

Athanase Coquerel fils, par M. Charles Bigot. — La mythologie du Nord, par M. H. Hallberg. — Les Exploits de Digénis-Akritas, par M. Ch. Gidel. — L'expédition anglaise au pôle Nord, par M. Gaidoz. — Causerie littéraire. — Causerie artistique. — La semaine politique. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Sis mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Sis mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 1er janvier 1876. — L'administration des Sociétés commerciales, par Vasseur, auteur du Traité des Sociétés commerciales. — La Navigation intérieure de la France, par Amédée Sébillot, ancien ingénieur en chef de l'arsenal de Fou-tcheou. — Théorie du libre

échange et le libre échange à l'intérieur, par Menier. — Les projets de chemins de fer en France, par H. Genevois. — Une Réclame électorale, par Yves Guyot. — Les Syndicats professionnels, par Léon Angevin. — La Réforme monétaire en Allemagne, par Louis Mollem. — Chroniques économiques: la Situation économique en France, par Achille Mercier. — La situation économique en Angleterre, par Edmond Barbier. — Bulletin économique, par Georges Lassez. — Bulletin bibliographique. — Bulletin politique, par Sigismond Lacroix.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 783e livraison, (8 janvier 1876). Texte: La Dalmatie, par M. Charles Yriarte, 1874. Texte et dessins édités. — Huit dessins de Th. Valerio, Taylor, E. Grandire et E. Bayard.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 162e livraison (8 janvier 1876). — Texte: Le bonheur de Françoise, par Mme Colomb. — Le tissage, par Eug. Müller. — Le lièvre et les corbeaux, par Léon Divrs. — Les bulles de savon, par Marie Maréchal. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — Chauvigny, par Saint-Paul.

Dessins d'Adrien Marie, Riou et Ph. Benoist.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AVIS

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que M. Ferrary, médecin-dentiste, spécialiste romain, ex-chirurgien de l'armée française, ouvrira son cabinet et ses ateliers de prothèse dentaire, le 15 janvier 1876.

OBSERVATIONS

Dents et Dentiers FERRARY perfectionnés, se posant sans plaque dans l'intérieur de la bouche, ressorts crochets ni ligaturés, sur ses racines, sans en nécessiter l'extraction et sans douleur. Toutes Pièces et Dentiers sont livrés dans la journée de la commande.

Opération de la bouche, guérison radicale des dents sans extraction; succès garanti par l'orification FERRARY, successeur de M. Ernest Foubert, à Cahors.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 45, rue des Saints-Pères

La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et viennent:

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

4 volume in-12 de 566 pages, avec 412 gravures sur bois. Prix broché, 4 fr. 50; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL HOVELACQUE.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'ANTHROPOLOGIE, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et ont prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU D^R FRANCK

Aperitifs, stomachiques, purgatifs, dépuratifs, contre le manque d'appétit, la constipation, la migraine, les étourdissements, les congestions, etc. Dose ordinaire 1, 2, 3 gr. Exiger les véritables dans des boîtes bleues recouvertes comme par le passé des étiquettes en 4 couleurs et de la signature A. Rouvière en rouge. 1/50 la 1/2 boîte 50 grains; 3/50 la boîte (105 gr.), Paris, pharmacie Leroy, 15, rue N.-St-Augustin, et toutes les bonnes pharmacies.



VÉRITABLE BÉNÉDICTINE

LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Aperitive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

Magasin de Bois à céder

Messieurs Lafargue, Richard, de Puy-l'Evêque, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils désirent céder leur Magasin de Bois.

La personne qui voudrait prendre la suite de cette bonne clientèle, trouvera auprès d'eux toute facilité pour traiter.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite: BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

VICHY

Adminis^r: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUCRÉ D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif. — Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ETAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certain, guérison rapide par le

CRESSON B. DUPOUY

Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

A VENDRE UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins très-spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.